

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2023

LUTTER CONTRE LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX -
(N° 804)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« consommation »,

insérer les mots :

« ou le comportement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nombreux sont les influenceurs qui non seulement influencent la façon de consommer mais aussi les comportements de personnes, notamment des plus jeunes.

Face à ce risque, il convient de réagir.